

# *Syndicat mixte de préfiguration d'un Parc naturel régional et d'aménagement des Baronnies provençales*

## **EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

N° 10-2007

L'an deux mille sept, le vingt-six septembre à dix huit heures, le Comité syndical, régulièrement convoqué en date du 04 septembre 2007, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Sahune sous la Présidence de Monsieur Hervé RASCLARD.

Membres en exercice : 44  
Membres présents: 32 (quorum atteint)  
Pouvoirs : 3  
Nombre de suffrages exprimés : 35

### Présents(es)

Bérengère ANDRE,  
Jean-Claude ARMAND,  
Gérard AZIBI,  
J-Marie BERTRAND,  
Marc BONNARD,  
Robert BONTOUX,  
Jean Pierre BUIX,  
Pierre COMBES,  
Gérard COUPON,  
Pierre ETIENNE,  
Anne-Marie GROS,  
Dominique GUEYTTE,  
Laurent HARO,

Jean-Claude HUMBERT,  
Pierre JOLY,  
Bruno LAGIER,  
Bernard LANTEAUME,  
Anicq LECOCQ  
Nadia MACIPÉ,  
Jean-Louis MODERAT D'OTEMAR  
Alain MONGE  
Patricia MORHET-RICHAUD,  
Christine NIVOU,  
Marianne ORY,  
Hervé RASCLARD,  
Jean-Louis REY,

Nicolas ROSIN,  
Michel TACHE,  
Jeanine THAIN,  
Eliane TERRAS,  
Catherine VESPIER,  
Jean-François SIAUD,

### Autres :

Jean-Luc GAUCHET,  
Frédéric GIRARD,  
Lionel TARDY,  
Gilberte BREMOND,

### Pouvoirs :

Michèle EYBALIN pouvoir à Marianne ORY, Marie BOUCHEZ pouvoir à Christine NIVOU, Paul ARNOUX pouvoir à Pierre Combes

### Excusés(es)

Paul ARNOUX, Paul AUMAGE, Jean BESSON, Marie BOUCHEZ, Christian BRUN, Thierry CORNILLET, Thierry DAYRE, Michèle EYBALIN, Eliane GIRAUD, Michel GRÉGOIRE, René PLANES,

### Objet : Création de postes d'agents titulaires :

Le Syndicat Mixte des Baronnies Provençales, dans le cadre de ses nouvelles fonctions, doit recruter du personnel administratif pour assurer la gestion administrative et comptable de la structure. Il propose donc que soient créés un poste de secrétariat au grade d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe et un poste de comptabilité au grade d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe. Les agents recrutés sur ces postes effectueront un temps plein à 35h/sem.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le comité syndical accepte la proposition du Président et l'autorise à signer tout acte relatif à la création de ces deux postes.

Pour extrait certifié conforme  
Aux jours et an susdits

Le Président  
Hervé RASCLARD